

Projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger

Lettre d'information #4

Décembre 2022

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Les études lancées pour le projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger sont en bonne voie. L'étude écologique initiée il y a plus d'un an est achevée pour sa première phase qui consistait à qualifier les sensibilités de l'aire d'étude dans son état initial (avant l'implantation d'éoliennes). L'étude paysagère se poursuit de son côté, tandis que l'étude acoustique doit encore être réalisée entre fin 2022 et début 2023. À l'horizon du printemps 2023, le projet éolien sera défini (nombre d'éoliennes, emplacements, hauteur, puissance...) mais de nombreuses étapes restent à franchir. Poursuivant notre engagement de transparence, nous rendons compte à ce stade des premiers résultats de l'étude naturaliste. Ceux-ci ont d'ailleurs été présentés par le biais de panneaux d'information installés sur le parvis de la Mairie au début du mois de novembre.

Dans un contexte énergétique incertain, les énergies renouvelables sont plus que jamais nécessaires. Aujourd'hui la France s'oriente vers un déploiement des énergies solaires et éoliennes et une extension du parc nucléaire. Cependant, les délais nécessaires à la construction de nouveaux réacteurs ne permettent pas de répondre à l'urgence de la mise en place de nouvelles sources de production d'électricité décarbonée dans les 15 prochaines années. Seules les énergies renouvelables et des mesures de sobriété énergétique permettront d'assurer la stabilité du réseau électrique et la décarbonation de notre mix énergétique. C'est la mission à laquelle œuvre notre entreprise chaque jour.



Tanguy Le Brun
Chef de projet
RWE Renouvelables France
tanguy.lebrun@rwe.com



Concertation

Retour sur la sortie avifaune

RWE a organisé, le 9 novembre dernier, une sortie d'observation de l'avifaune, animée par le bureau d'études Envol Environnement.

Un groupe d'habitants a participé à une sortie d'observation des oiseaux à Saint-Ouen-le-Mauger. Deux écologues du bureau d'études indépendant Envol Environnement, en charge de l'étude environnementale du projet, ont animé la visite. Le groupe a aperçu différentes espèces dont un busard Saint-Martin, des Pipits farlouse, Alouettes, Mésanges... Les écologues ont rendu compte de leurs observations sur l'année écoulée, et notamment des résultats présentés dans les pages suivantes de cette lettre.

Un an d'observations à Saint-Ouen-le-Mauger

L'objectif de l'étude menée par le bureau d'étude Envol Environnement est de dresser un état initial (avant projet) afin d'évaluer et de localiser la sensibilité du site. L'impact du projet n'est, lui, déterminé, qu'après définition des mesures d'évitement, réduction, compensation (voir encadré). Pour être recevable par l'administration, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental.

Premiers résultats de l'expertise sur la flore et la faune terrestre



Écureuil Roux



Piéride du chou

La zone d'implantation est occupée par des cultures intensives et des prairies pâturées au sud. Les enjeux floristiques y sont faibles. Le réseau de haies est assez lâche mais constitue tout de même une trame verte, avec des enjeux modérés.

Pour la faune terrestre, les enjeux sont très faibles ou faibles selon les groupes d'espèces. Quelques mammifères (Écureuil roux, Hérisson d'Europe...) et insectes ont été recensés mais aucun amphibien et une seule espèce de reptile (Lézard des Murailles).

Premiers résultats de l'expertise sur les chiroptères

L'expertise sur les chauves-souris se traduit par des écoutes ultrasoniques réalisées au sol pour identifier les différentes espèces présentes. Ces sorties sont réalisées de nuit. En parallèle, des écoutes sont réalisées en altitude grâce à des micros installés à différentes hauteurs sur le mât de mesure.

En période de transits automnaux (septembre-novembre), 8 espèces de chauves-souris ont été identifiées, dont la Barbastelle d'Europe. De façon générale, l'activité est forte, notamment le long des lisières et des haies. Elle est modérée au sein des milieux ouverts. La baisse de l'activité est vérifiée dès un éloignement de 50 mètres à la lisière boisée. En période de transits printaniers (mars-mai), seules deux espèces ont été détectées, déjà repérées à l'automne : la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius. En période de mise bas, 7 espèces sont identifiées dont le Grand Murin.

Une recherche de gîtes d'hibernation a été réalisée en janvier 2022 afin de prospecter les infrastructures favorables (caves, grottes, blockhaus, bâtiments abandonnés, églises, cavités...) dans un rayon de 2 km autour de la zone de projet. Les environs du projet sont favorables à l'établissement de colonies de chauves-souris.



Pipistrelle commune



Grand Murin

Zoom sur : le bridage des éoliennes

Brider une éolienne consiste à réduire sa puissance en réduisant la vitesse de rotation des pâles, en modifiant leur orientation et leur prise au vent. Ce bridage est automatisé et peut être paramétré pour chaque éolienne d'un parc selon la vitesse et la direction de vent, la température, la pluviométrie et selon une plage annuelle et des horaires précis. Si nécessaire, cela peut aller jusqu'à l'arrêt de certaines machines. Le bridage est utilisé afin de réduire, voire d'éviter, les éventuels impacts des éoliennes sur l'acoustique ou bien sur les animaux, tels que les chauves-souris ou les oiseaux. Les paramètres du bridage sont déterminées grâce aux résultats des études acoustiques et écologiques.

Premiers résultats de l'expertise sur l'avifaune



Busard Saint-Martin



Pinson des arbres

Les écologues du bureau d'études ont réalisé 19 sorties d'observation de l'avifaune pour couvrir l'ensemble du cycle biologique des espèces. Ces sorties durent quatre heures en moyenne, et sont réalisées à l'aide d'une longue vue et de jumelles. L'objectif est de réaliser des inventaires d'espèces.

59 espèces ont été repérées sur la période de reproduction (avril-juin) en 2022, ce qui représente une diversité importante. Parmi ces espèces, 22 sont patrimoniales (la patrimonialité indique l'état de conservation d'une espèce). L'espèce la plus recensée est le Corbeau freux, qui se reproduit de façon certaine sur le site, suivi par la Mouette rieuse, l'Alouette des champs et le Goéland argenté.

En migration post-nuptiale (septembre-novembre), la diversité d'espèces est élevée, avec 94 espèces recensées dont l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, le Faucon émerillon, la Grande Aigrette et le Martin-pêcheur d'Europe. Les survols migratoires ont été importants, témoignant de la présence d'un couloir de migration tertiaire à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

En période hivernale (décembre-février), les enjeux sont globalement faibles à modérés avec 49 espèces dont le Busard Saint-Martin et la Grande Aigrette. Enfin, 76 espèces ont été inventoriées en période de migration pré-nuptiale (février-avril) pour un total de plus de 3 000 individus. Il est estimé qu'un couloir de migration tertiaire et diffus caractérise l'aire d'étude rapprochée (rayon de 3km autour de la zone de projet).



Pipit Farlouse



Goéland argenté



Grande Aigrette

Zoom sur : les mesures éviter, réduire, compenser (E.R.C)

L'étude d'impacts réalisée dans le cadre du projet éolien permet dans un premier temps d'en évaluer les impacts potentiels. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE Renouvelables France est ensuite tenue de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible.

L'ensemble des mesures de la séquence E, R et C pour le projet de Saint-Ouen-le-Mauger sera déterminé au cours de l'année 2023.

Prochaine étape

Le travail sur la trame d'implantation

Étape n°1 : prendre en compte les contraintes réglementaires

La première étape du processus de définition de l'implantation d'un parc éolien est le nécessaire respect des contraintes réglementaires, telles que l'éloignement aux habitations, le respect des prérogatives liées à l'aviation militaire et civile sur la zone ou encore l'éloignement aux infrastructures routières, gazières et électriques.

Étape n°2 : étudier l'état initial complet de l'étude naturaliste

Les premiers résultats de l'étude écologique sont présentés dans les pages précédentes mais celle-ci n'est pas encore achevée. Des données sont encore manquantes, notamment les écoutes en altitude des chauves-souris. Une fois l'ensemble des données consolidées, le bureau d'étude pourra établir une synthèse des enjeux en divisant la zone d'étude entre secteurs à éviter et secteurs propices sous conditions.

Étape n°3 : prendre en compte l'effet de sillage et la cohérence paysagère

À l'arrière des éoliennes se développe un sillage tourbillonnaire. Dans ce sillage, la vitesse du vent est diminuée et des turbulences se créent puisque la première éolienne a capté une partie de l'énergie cinétique du vent. Un espacement minimum est donc nécessaire entre deux éoliennes, pour qu'elles ne se gênent pas. Enfin, une attention très importante est donnée à la cohérence paysagère du projet, en recherchant autant que possible à avoir un alignement parfait et une distance régulière entre les différentes éoliennes, notamment lorsque l'on vient en densification d'une zone déjà dotée de parcs éoliens.

Plusieurs variantes seront étudiées, l'implantation retenue sera celle de moindre impact.

La dimension acoustique n'est pas dimensionnante pour la trame d'implantation puisqu'un plan de bridage (ralentissement voire arrêt des éoliennes) sera déterminé. Plus les éoliennes sont éloignées des habitations, moins elles devront être bridées et plus elles pourront fonctionner à pleine puissance. Au contraire, plus elle sont proches d'habitations, plus le plan de bridage devra être contraignant. Quel que soit leur emplacement, le respect de la réglementation acoustique sera identique.

Un futur événement de concertation sera organisé sur le sujet.

